



Province du Brabant wallon  
Commune de 1315 INCOURT

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur et Madame Patrick et Josiane MULLIE - OPALFVENS Rue de Longueville 7 à 1315 Opprebais.

Le bien concerné est situé Rue de Longueville 7 à 1315 Opprebais, et est cadastré 03 E 219 G.

Le projet consiste en *Reconstruction d'une habitation suite à un sinistre* et présente les caractéristiques suivantes : Applicatoin de l'article R.IV.40-2,2° du CoDT

*« la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. »*

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, ou sur rendez-vous à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Quentin ZEERARDS, Conseiller en Aménagement du Territoire, ☎ 010/23.95.68, ☎ 010/88.93.72, ✉ [urbanisme@incourt.be](mailto:urbanisme@incourt.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26/06/2019 au 10/07/2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@incourt.be](mailto:urbanisme@incourt.be)

POUR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

  
F. LEGRAND.



Le Bourgmestre

  
L. WALRY.